

mon ESPACE SANTÉ

LE NOUVEAU CARNET DE SANTÉ NUMÉRIQUE



Le ministère de la Santé a officiellement mis en ligne « www.monespacesante.fr ». Vous avez reçu, ou recevrez prochainement les codes pour y accéder. Vous avez le choix de l'activer ou pas.

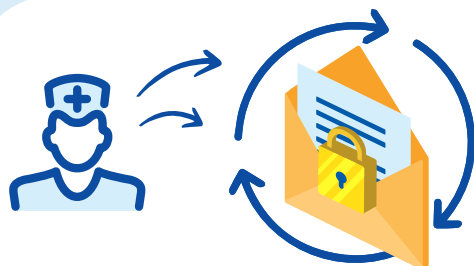


1- Votre profil médical

Tous les renseignements importants sur votre santé seront centralisés sur votre profil médical.

VOUS POUVEZ AJOUTER DES INFORMATIONS SUR :

- Vos maladies et sujets de santé
- Vos traitements
- Vos allergies
- Vos vaccinations
- Vos diagnostics de santé



2- Votre messagerie de santé

Grâce à la messagerie sécurisée, vos professionnels de santé peuvent vous envoyer des informations en toute confidentialité.

3- Les documents de votre parcours de soins

Tous les documents relatifs à votre parcours de soins seront automatiquement ajoutés : ordonnances, résultats de biologie, dossiers d'hospitalisation...



IMPORTANT :

Vous pouvez limiter l'accès de votre profil et vos informations médicales aux professionnels de santé de votre choix.

EN CAS DE NÉCESSITÉ VITALE,
UN « BRIS DE GLACE » EST PRÉVU
POUR LES SERVICES D'URGENCE.

PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<https://www.vivamagazine.fr/mon-espace-sante-ouvert-aux-65-millions-dassures-sociaux/>

